

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 28-255-1918 portant renouvellement de sursis d'appel accordé à M. Delin (Georges) du service auxiliaire.

n° 28-255-1918

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
30 janvier 1918

Numéro JO  
n° 255 du 31/01/1918

Date du numéro  
31 janvier 1918

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu les cablogrammes ministériels No 67 du 14 aout 1914, no 11 du 30 septembre 1914, no 123 du 24 octobre 1914: Vu la lettre No 200 adressée le 4 août 1915 a M. le Ministre des colonies : Vu le câblogramme du 24 juillet 1915 et la circulaire 4206 du 9 octobre 1915: Vu le cablogramme ministériel No 265 du 22 décembre 1916 prescrivant les mesures nécessaires en vue d'apporter à la défense nationale la contribution maxima: Vu Le ceablowcamme ministériel No 78 du 3 mars 1917 modifiant les prescriptions du cablogramme No 265 : Vu l'arrêté local No 337 du der novembre 1917 portant renouvellement du sursis d'appel précédemment accordé à Delin Georges: Vu l'avis exprimé par le Capitaine commandant les troupes,

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier – Est renouvelé pour une période de trois mois du 1er février au 30 avril 1918 inclus. le sursis d'appel précédemment accordé à Deux (Georges, Armand, Francois), classe 1906 dus ervice auxiliaire, évacué du Iront nanrûg haie. pour être employé à la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien où il en service avant son départ aux armées.

#### Art.2

. Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

**GEFFRIAUD.**